



**Commune de  
Villorsonnens**

**PROCES-VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE  
DU 13 MARS 2006  
A LA HALLE POLYVALENTE  
A ORSONNENS**

**Présidence :** M. Jean Bertschi, vice-syndic  
**Ouverture de l'assemblée :** 20h00

Avant d'entrer dans le rite formel de cette assemblée, une minute de silence est observée en mémoire de notre syndic, M. Gaston Blanc, décédé le samedi 18 février 2006.

**Participation :** 68 citoyens et citoyennes actifs  
**Excusée :** Mme Christiane Egger, Cons. com.  
**Scrutateurs :** M. Jérôme Page  
M. Frédéric Berset

L'assemblée a été convoquée par:

- la parution dans la Feuille Officielle n° 08 du 24 février 2006;
- le bulletin communal n° 16;
- l'affichage aux piliers publics;
- le site Internet.

Aucune remarque n'étant formulée sur le mode de convocation, l'assemblée est déclarée apte à délibérer.

Au nom du Conseil communal, M. Bertschi, vice-syndic, salue cordialement tous les citoyens et citoyennes présents et ouvre l'assemblée par la lecture du tractanda.

**Tractanda**

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 19 décembre 2005. Le procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté au bureau communal, aux piliers publics ou sur le site Internet: [www.villorsonnens.com](http://www.villorsonnens.com).

2. Comptes 2005 et rapports de la Commission financière
3. Service du feu
4. Divers

En conformité avec l'art. 12 du règlement de la loi sur les communes, l'assemblée est informée que la séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

1. **Le procès-verbal** de l'assemblée du 19 décembre 2005 ne suscitant aucune remarque ou question, il est accepté à l'unanimité.

## **2. Comptes 2005**

Tous les citoyens ont pu prendre connaissance des chiffres parus dans le bulletin communal, il n'y a donc pas lieu d'en donner une lecture détaillée.

M. Bertschi apporte tout de même quelques renseignements relatifs aux mouvements financiers de la commune.

Les comptes 2005 présentent un bénéfice de Fr. 36'192.35 après amortissements et attributions aux réserves.

## **Rapport de la Commission financière**

La Commission financière, par l'intermédiaire de M. Christian Piller, informe qu'elle s'est réunie à l'administration communale pour la vérification des comptes de fonctionnement et d'investissement 2005. Elle les a trouvés conformes et demande à l'assemblée de les approuver.

Ils sont acceptés à l'unanimité.

## **3. Service du feu**

M. Bertschi informe que le Conseil a été passablement perturbé ces derniers mois et une erreur dans le libellé du tractanda ne permet pas que le sujet précité soit présenté.

M. Grossenbacher confirme et ajoute que la demande d'investissement ne pourra donc pas être votée. Le sujet sera présenté lors de la prochaine assemblée. Dans l'intervalle, M. Grossenbacher va relancer l'ECAB pour connaître le montant de la subvention qui sera accordée.

## **4. Divers**

### **Hommage :**

M. Bertschi rend hommage à M. Gaston Blanc, 1<sup>er</sup> syndic de Villorsonnens.

M. Blanc est décédé le samedi 18 février 2006, à son domicile, à l'âge de 70 ans. Selon ses vœux, l'office de sépulture a été célébré dans l'intimité familiale.

M. Blanc, homme intègre et dévoué, a mis un point d'honneur à assumer ses engagements envers sa commune, jusqu'à la limite de ses forces.

M. Blanc a joué le rôle moteur dans le processus de fusion qui a donné naissance à la commune de Villorsonnens le 1<sup>er</sup> janvier 2001. Il n'a pas compté son temps pour la mise en place de l'administration communale. Les séances du Conseil communal et des assemblées étaient menées avec compétence, sagesse et impartialité. Il a suivi, par exemple, sans relâche le chantier de la halle polyvalente.

Au niveau régional, M. Blanc était président de l'Association des communales glânoises et représentait ces dernières auprès de l'organe faîtière cantonal. Il était membre du Conseil de gestion de l'Hôpital Sud Fribourgeois et a beaucoup œuvré pour la mise sur pied de la corporation forestière de La Neirigue.

En politique cantonale, M. Blanc a été député au Grand Conseil de 1988 à 1996.

Selon le vœu de la famille, un don sera versé à une fondation créée en collaboration avec M. Blanc, en faveur des enfants nécessiteux du Pérou.

#### **Fin de la période législative :**

Cette période touchant à son terme, au nom du Conseil communal, M. Bertschi remercie très chaleureusement Mme Christiane Egger (excusée), responsable du dicastère des écoles et Mme Marguerite Donnier, responsable du dicastère des affaires sociales, pour leur engagement, leur dévouement et leur compétence. Un cadeau leur est remis.

#### **Toiture de la halle polyvalente :**

M. François Wicky rappelle brièvement le problème d'infiltrations d'eau déjà mentionné lors de la précédente assemblée.

Une séance a eu lieu le 1<sup>er</sup> mars 2006, réunissant les assurances, les architectes, l'entreprise de ferblanterie, M. Hug, expert de Toiture-Concept. Le représentant de la maison KME, fournisseur du cuivre et leur assureur n'étaient pas présents, prétendant ne pas être concernés par cette affaire. Le rapport de M. Hug mentionne un défaut de conception et de construction.

Les responsables sont :

1. les architectes pour la conception
2. Ferblanterie 2000 pour la réalisation
3. KME et son technicien qui ont cautionné ce travail par leur accord sur la bien-façon de l'ouvrage.

Les 2 premiers responsables reconnaissent la prise en charge des frais inhérents à la remise en état de cette toiture. M. Hug tentera de convaincre KME de reconnaître sa part de responsabilité.

Pour l'instant, dès que la météo le permettra, Ferblanterie 2000 posera des joints provisoires.

Lorsque l'engagement des responsabilités sera connu, les travaux de remise en état pourront débiter.

M. Auguste Chassot demande si l'architecte a été payé.

M. Wicky affirme qu'il a été payé dans son intégralité parce que les comptes devaient être bouclés pour pouvoir obtenir le prêt LIM.

M. Chassot propose de mettre un avis dans les journaux mentionnant le nom du bureau d'architecture.

M. Wicky pense que cette solution est à garder en cas extrême. Pour le moment, les choses sont en train de bouger et le chantage est à éviter.

A la question de M. Patrick Mayor demandant si d'autres communes construisent un bâtiment semblable, M. Wicky répond affirmativement, mais avec d'autres variantes. Toutefois, il signale que c'est une erreur de mettre l'entière responsabilité sur les architectes.

**PAL :**

Selon le SeCA, il y a environ 50'000 m<sup>2</sup> de terrains en zone en trop sur la commune. Les propriétaires ayant des surfaces importantes de terrains à bâtir ont été convoqués pour débattre de cette situation et sont prêts à accepter une correction. A ce jour, nous pouvons compter diminuer la surface d'environ 35'000 m<sup>2</sup> et osons espérer que le SeCA va accepter que le solde des terrains en zone le reste.

Vers la fin mai, un examen préalable sera envoyé au SeCA (compter environ 6 mois pour obtenir le préavis). A réception, une information à la population sera donnée avant la mise à l'enquête.

Pour terminer, Mme Marguerite Donnier tient à remercier ses collègues pour l'excellente ambiance qui a régné durant ces 5 ans et pour l'esprit de camaraderie. Elle remercie la population pour la confiance témoignée. Mme Donnier souhaite bonne chance et bon courage au nouveau conseil.

Personne ne demandant la parole, M. Bertschi remercie les membres présents, les Conseillers communaux, le personnel du bureau communal et lève la séance à 21h00. Une verrée est offerte.

La secrétaire  
J. Morel



Le syndic  
F. Wicky

